

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

**DTR**

**document  
technique  
réglementaire**

**Document d'accompagnement C 2.4.7  
du DTR RNV (version 2013)**

**EXEMPLES D'APPLICATION**

---

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE**

**Document Technique Réglementaire**

**(D.T.R. C 2.4.7)**

**Règlement Neige & Vent**  
**(version 2013)**

**EXEMPLES D'APPLICATION**

*Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment*

2013

**ISBN : 978-9961-845-48-6**  
**Dépôt légal : 1937-2014**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>ETAPES D’EVALUATION DES ACTIONS DU VENT SUR LES OUVRAGES .....</b>	<b>4</b>
<b>CAS D’UN BATIMENT TOUR .....</b>	<b>7</b>
<b>CAS D’UN HANGAR INDUSTRIEL AVEC TOITURE SYMETRIQUE A QUATRE VERSANTS.....</b>	<b>14</b>
<b>CAS D’UN PANNEAU DE SIGNALISATION.....</b>	<b>20</b>
<b>CAS D’UN CHATEAU D’EAU .....</b>	<b>23</b>
<b>CAS D’UNE STRUCTURE DE PYLONE .....</b>	<b>31</b>

## INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de fournir un support d'accompagnement pour les utilisateurs du DTR C2.47 « Règlement neige et vent » pour la partie vent. Il traite la détermination des actions du vent sur différents types d'ouvrages choisis de manière à couvrir un maximum de cas rencontrés en pratique.

Les exemples traités concernent les cas suivants :

- Cas d'un bâtiment tour ;
- Cas d'un hangar industriel ;
- Cas d'un panneau de signalisation ;
- Cas d'un château d'eau et ;
- Cas d'une structure de pylône.

Dans la rédaction de ce document l'accent a été mis sur la définition d'une méthodologie progressive en partant des données initiales du projet pour aboutir aux objectifs fixés.

Afin de faciliter l'utilisation de ce document les renvois au document de référence (DTR) ont été rappelés chaque fois que cela est nécessaire.

Les exemples traités n'ont pas pour objectifs de constituer une étude exhaustive de l'action du vent du projet considéré. En effet, on considère que l'objectif est atteint dès que les différents paramètres et les actions correspondantes à une action du vent dans une direction donnée auront été définis. Diverses localisations géographiques et conditions topographiques du site ont été envisagées.

Il est important de signaler que l'action du vent doit être considérée dans les justifications des actions globales ainsi que dans les justifications des actions locales tels que dans les cas des éléments de bardages, des fixations et autres ouvrages considérés comme secondaires.